



FR

COMMISSION DES FINANCES
101^{ème} session
Rome/en ligne, 9 avril 2026

UNIDROIT 2026
C.F. (101) 9
Original: anglais
avril 2026

RAPPORT

(préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT)

1. La 101^{ème} session de la Commission des Finances s'est tenue en personne à Rome et en visioconférence le 9 avril 2026.

Point n°1 de l'ordre du jour: Ouverture de la session

2. *Le Secrétaire Général* a ouvert la session et a souhaité la bienvenue à tous les membres participants de la Commission (la liste complète des participants figure à l'[Annexe I](#)). Il a remercié la République populaire de Chine, représentée par M. LI Xiaoyong, Chargé d'affaires *a.i.*, d'avoir accepté d'assurer la présidence de la session conformément au nouveau système de rotation entre les membres adopté lors de la précédente session de la Commission des Finances.

3. *Le Président* a souhaité la bienvenue à tous les participants et a remercié le Secrétariat pour la préparation des documents de la réunion. Il a adressé ses félicitations à l'Institut à l'occasion de son Centenaire et a dit se réjouir à l'approche de l'important événement que constituera la cérémonie d'ouverture le 20 avril 2026. Il a adressé ses meilleurs vœux au Secrétariat pour le succès des nombreux événements et activités prévus tout au long de l'année.

Point n°2 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour ([C.F. \(101\) 1 rév.](#))

4. *Le Président* a proposé l'adoption de l'ordre du jour et a invité les participants à faire part de leurs observations. *L'ordre du jour a été adopté tel que proposé dans le document C.F. (101) 1 rév. (voir l'[Annexe II](#)).*

Point n°3 de l'ordre du jour: Premier examen des Comptes pour l'exercice financier 2025 ([C.F. \(101\) 2](#))

5. *Le Président* a attiré l'attention de la Commission des Finances sur le document C.F (101) 2 concernant les Comptes pour l'exercice financier 2025 et a invité le Secrétaire Général à présenter ce document.

6. *Le Secrétaire Général* a indiqué que les Comptes présentaient un déficit d'environ 130.000 € en raison de deux facteurs principaux. Tout d'abord, environ 100.000 € non perçus, principalement imputables aux contributions tardives ou impayées des États membres, qui ne relevaient pas du contrôle du Secrétariat. Deux États membres avaient signalé des retards administratifs ou opérationnels, ce qui indiquait un décalage temporel plutôt qu'un problème structurel, le versement de leur contribution devrait donc parvenir prochainement. Ensuite, les dépenses avaient dépassé le budget d'environ 30.000 €, principalement en raison de coûts imprévus liés à la réparation du

système de chauffage et à la réparation des dégâts causés par une inondation dans la Bibliothèque (parquet et murs). Sur une note positive, le placement d'une partie des actifs du Fonds de roulement avait généré un gain de 5.000 €; cet élément ne figurait toutefois pas dans les Comptes de 2025, car il avait été réalisé en mars 2026, après la clôture des Comptes en février.

7. *La représentante du Canada* a remercié le Secrétaire Général pour son exposé. Elle a pris note du déficit signalé dans les fonds généraux, dont le montant s'élevait à 41.369,75 € et a demandé quelles mesures seraient prises pour combler ce déficit et si un déficit similaire était prévu pour l'exercice financier en cours. Si cela était le cas, elle a demandé comment le Secrétariat comptait assurer l'équilibre budgétaire à l'avenir.

8. *Le Secrétaire Général* a expliqué qu'il n'y aurait pas eu de déficit si l'un des États membres susmentionnés avait versé sa contribution dans les délais. Étant donné que les deux États membres versaient normalement leurs contributions ponctuellement et que le retard était dû à des raisons administratives (un transfert de compétences entre ministères), aucun problème de paiement n'était à prévoir à l'avenir. Si le Secrétariat venait à constater un défaut de paiement imprévu des contributions en 2026, il proposerait des mesures lors de la prochaine session.

9. *Le représentant des États-Unis d'Amérique* a exprimé son inquiétude, faisant remarquer que ce n'était pas la première fois qu'UNIDROIT dépassait son budget général approuvé. Il a rappelé que, conformément à l'article 29 du Règlement, l'Assemblée Générale autorisait le Secrétaire Général à engager des dépenses et à effectuer des paiements dans les limites approuvées. Bien que cela permettait au Secrétariat de proposer des modifications à un budget déjà approuvé, les dépenses de 2025 avaient même dépassé le budget ajusté, qui réduisait les ressources allouées à l'entretien, alors que les coûts réels s'étaient avérés plus élevés. Tout en reconnaissant que certaines dépenses étaient imprévues, il a exprimé sa préoccupation de voir les dépenses dépasser les prévisions pour la deuxième année consécutive. Il s'est enquis des mesures prises pour éviter de nouveaux dépassements et a demandé si les budgets pour 2026 et 2027 tenaient compte de ces considérations. Il a également demandé que le Commissaire aux comptes examine ces dépassements dans son rapport de l'année prochaine et identifie les domaines nécessitant des corrections ou des ajustements. Par ailleurs, il a demandé au Secrétariat de mettre en œuvre des mesures pour éviter tout dépassement du budget 2026 et de rendre compte des mesures de contrôle et des actions correctives lors de la prochaine réunion.

10. *Le Secrétaire Général* a rappelé que l'Institut fonctionnait avec un budget très limité, de sorte que les coûts imprévus pouvaient poser des défis importants. La seule mesure que le Secrétariat pouvait prendre était de faire preuve d'austérité dans ses dépenses, ce qu'il faisait déjà et entendait continuer à faire. Les seuls domaines offrant une certaine flexibilité étaient le Chapitre 1, les Comités d'experts (article 4), et les Missions et promotion des activités (article 5). Le Secrétariat avait déjà dû réduire les allocations pour ces deux Chapitres au cours de deux années consécutives, ce qui était regrettable dans la mesure où ils étaient au cœur du travail de l'Institut. Les réparations urgentes du bâtiment rendues nécessaires par des circonstances imprévues, telles qu'une inondation, n'avaient pas laissé au Secrétariat d'autre choix que d'agir sans délai et ne pouvaient, de toute évidence, être planifiées à l'avance. Toutefois, grâce au généreux soutien du Gouvernement italien, la façade et d'autres parties du bâtiment avaient récemment été rénovées, et ces améliorations devraient contribuer à réduire les coûts d'entretien futurs. En ce qui concernait les recettes, il a fait remarquer que le Secrétariat pouvait difficilement prévoir si les États membres verseraient leurs contributions au cours d'une année donnée, et a également noté, avec regret, que l'Institut ne percevait pas d'intérêts sur les fonds détenus sur ses comptes bancaires locaux.

11. *La Commission des Finances* a pris note des Comptes pour l'exercice financier 2025 et des explications fournies par le Secrétaire Général.

Point n°4 de l'ordre du jour: Informations sur les contributions en nature en 2025 (C.F. (101) 3)

12. *Le Président* a abordé le point suivant de l'ordre du jour. Il a invité le Secrétaire Général à présenter le document C.F. (101) 3 qui avait été transmis à la Commission des Finances pour information.

13. *Le Secrétaire Général* a expliqué que ce document présentait un aperçu des contributions en nature reçues par l'Institut au cours de l'année civile précédente, qui avait été établi pour la première fois lors de la session de printemps précédente, à la demande du Gouvernement du Canada. Il a noté que ce document reflétait le généreux soutien apporté par de nombreux États, universités et autres partenaires et que, sans ces contributions, l'Institut ne serait pas en mesure de mener ses activités, notamment la promotion de ses instruments et les initiatives de renforcement des capacités, dans la même mesure. Le Secrétariat a donc exprimé sa profonde gratitude pour ce soutien. Il a ajouté que le document ne comportait pas de détails financiers, ceux-ci n'étant pas connus du Secrétariat.

14. *Le représentant des États-Unis d'Amérique* s'est félicité du niveau de détail fourni dans le document, qui présentait les contributions en nature des différents donateurs et les activités soutenues. Il a demandé i) quelles lignes directrices étaient en place pour garantir que les contributions en nature et volontaires soient conformes au mandat et aux normes éthiques d'UNIDROIT, et ii) si les contributions en nature relatives au Bureau de liaison seraient présentées dans le cadre de ce point de l'ordre du jour ou dans un document distinct.

15. *Le Secrétaire Général* a répondu que le Secrétariat acceptait en principe les invitations à des événements liés à la mise en œuvre de son mandat, émanant d'États membres ou non, car les instruments d'UNIDROIT servaient l'ensemble de la communauté juridique internationale. Il a indiqué que le Secrétariat appliquait un principe de sagesse en matière de frais de déplacement et d'hébergement, et a souligné que les fonctionnaires du Secrétariat ne percevaient aucune rémunération pour les présentations ou les conférences. Il a noté que cette approche pouvait différer dans les cas où des activités de formation étaient spécifiquement conçues pour des acteurs du secteur privé, auquel cas ces dispositions, si elles venaient à se concrétiser, seraient portées à la connaissance de la Commission des Finances. En ce qui concernait le Bureau de liaison, il a expliqué que, pour des raisons de transparence, le Secrétariat jugeait préférable de rendre compte de ses recettes et dépenses dans un document distinct. Il a ajouté que le document sur les contributions en nature couvrait des activités *ad hoc*, tandis que le Bureau de liaison était destiné à fonctionner de manière stable pendant une période initiale de trois à six ans. Des rapports distincts permettraient donc d'assurer une comparaison pertinente dans le temps.

16. *La Commission des Finances* a pris note des informations relatives aux contributions en nature reçues en 2025.

Point n°5 de l'ordre du jour: Projet de Budget pour l'exercice financier 2027 – Premières estimations (C.F. (101) 4)

17. *Le Président* a attiré l'attention de la Commission des Finances sur le document C.F. (101) 4 qui présentait les premières estimations pour le projet de Budget de 2027. Il a invité le Secrétaire Général à présenter ce document.

18. *Le Secrétaire Général* a rappelé la procédure suivie pour l'établissement du budget. À l'issue de cet examen initial par la Commission des Finances, le Conseil de Direction élaborerait le projet de Budget, qui serait ensuite transmis aux États membres pour commentaires. La Commission des Finances réexaminerait ensuite le projet lors de sa prochaine session, avant qu'il ne soit soumis à l'Assemblée Générale pour adoption lors de sa session de décembre 2026.

19. Il a expliqué que le projet de Budget pour 2027 s'alignait globalement sur celui de 2026, prévoyant le même niveau général de recettes et de dépenses. Par rapport à 2026, les recettes prévues provenant de la vente de publications (Chapitre 2, article 3) avaient été légèrement réduites, bien qu'il s'agisse d'une estimation prudente étant donné que plusieurs publications étaient attendues en 2027, notamment celles liées au Centenaire et aux trois instruments d'UNIDROIT devant être finalisés en 2026. Par ailleurs, Sir Roy Goode avait récemment fait don à UNIDROIT des droits d'auteur sur les Commentaires officiels de la Convention du Cap. Comme il se pourrait que le Protocole à la Convention du Cap portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement miniers, agricoles et de construction (Protocole MAC) entre en vigueur en 2027, les recettes liées aux publications devraient également augmenter.

20. En ce qui concernait le Chapitre 2, article 2 des recettes, le Secrétaire Général a suggéré que le Secrétariat engage des négociations avec l'Organisation internationale du travail (OIT) afin d'obtenir une augmentation modeste de sa contribution aux frais de fonctionnement des locaux (par exemple, de 15.000 € à 20.000 €), notant qu'elle était restée inchangée depuis de nombreuses années.

21. En ce qui concernait les dépenses, il a noté que les coûts prévus au Chapitre 1, article 4 (Comités d'experts) étaient plus élevés qu'en 2026, année au cours de laquelle ils avaient été temporairement réduits en raison des activités du Centenaire, tout en restant inférieurs aux niveaux budgétaires antérieurs. Le Chapitre 1, article 5 (Missions et promotion des activités) restait au niveau de 2026, ce qui était très faible pour une organisation internationale et n'était possible que grâce à un soutien en nature et extrabudgétaire. Le Chapitre 2, article 1 (Traitement personnel Cat. D, P et GS et consultants) reflétait un gel des salaires, conforme à la politique budgétaire austère de l'Institut. Enfin, les ressources destinées à l'achat d'ouvrages seraient réduites de 10.000 €, bien qu'elles soient déjà modestes et inchangées depuis de nombreuses années. Il a exprimé l'espoir que le récent décret de la Commission régionale pour le patrimoine culturel du Latium, déclarant la Bibliothèque "d'un intérêt historique particulièrement important", faciliterait l'accès à des financements supplémentaires pour la préservation et la diffusion de ses collections uniques.

22. *Le Président* a remercié le Secrétaire Général pour son introduction et a invité les participants à formuler leurs commentaires et questions.

23. *La représentante du Canada* a remercié le Secrétariat d'avoir préparé le projet de Budget pour 2027. Elle a fait remarquer que, dans le contexte économique difficile actuel, il était plus important que jamais pour les organisations de gérer leurs ressources dans le cadre des budgets existants. Elle a salué la gestion financière prudente et responsable du Secrétaire Général. Elle a également jugé raisonnable de proposer une augmentation de la contribution de l'OIT aux frais généraux.

24. *Le représentant des États-Unis d'Amérique* a également exprimé son soutien à l'augmentation proposée de la contribution de l'OIT aux dépenses de fonctionnement. Il a rappelé les préoccupations exprimées précédemment concernant les dépassements budgétaires des deux dernières années et a suggéré que la décision de l'Assemblée Générale relative au Budget 2027 comporte une disposition confirmant que le Secrétariat ne pourra pas dépasser le montant total des dépenses approuvées. Tout en reconnaissant que cette disposition était déjà prévue par le Règlement, il a estimé qu'une telle formulation contribuerait à garantir une interprétation commune de cette règle. Il a en outre proposé de ramener le niveau global des recettes et des dépenses à 2.300.000 €, compte tenu de la baisse des recettes ces dernières années, notamment en réduisant les contributions prévues des États membres et les paiements d'arriérés. Il a noté que tout paiement d'arriérés supérieur aux prévisions pourrait permettre des dépenses supplémentaires à un stade ultérieur, mais a mis en garde contre l'élaboration d'un budget fondé sur des paiements qui n'avaient pas été perçus ces dernières années. Afin de maîtriser les coûts, le Gouvernement des États-Unis d'Amérique a suggéré de réexaminer les dépenses de voyage, y compris la possibilité de demander

aux États membres de prendre en charge les frais de voyage et d'hébergement de leur ressortissant siégeant au Conseil de Direction, en limitant les remboursements à un groupe plus restreint de membres. Il a proposé que cette mesure soit reflétée dans les prochaines révisions du Règlement et examinée lors de la prochaine réunion de la Commission des Finances. Enfin, il a demandé confirmation que le Secrétariat ne finançait pas les voyages en classe affaires. Il a précisé que ces idées étaient préliminaires en matière de maîtrise des coûts, tout en invitant le Secrétaire Général à proposer d'autres mesures visant à contenir les coûts et une proposition budgétaire actualisée dans le courant de l'année.

25. *Le Secrétaire Général* a pris note de ces observations et a accepté d'étudier et de discuter d'une éventuelle proposition définissant les critères de remboursement des frais engagés par les membres du Conseil de Direction. Il a indiqué que les membres du Conseil de Direction occupant des fonctions officielles s'abstenaient souvent déjà de demander le remboursement de leurs frais de voyage et/ou d'hébergement. Il a, en outre, expliqué que le Règlement d'UNIDROIT (annexe II) n'autorisait les voyages en classe affaires que dans des cas strictement limités, notamment lorsque la durée du vol dépassait 14 heures, et a ajouté que ces frais étaient parfois pris en charge par les États ou organisations hôtes. Le remboursement de billets en classe affaires par l'Institut était donc rare.

26. En ce qui concernait les préoccupations relatives aux dépassements budgétaires, il a pris note de la proposition visant à refléter l'article 29(1) du Règlement dans la décision de l'Assemblée Générale. Il a demandé si le Gouvernement des États-Unis d'Amérique pouvait clarifier la procédure proposée en cas de circonstances imprévues entraînant des coûts supplémentaires, par exemple s'il était proposé de convoquer une réunion de la Commission des Finances dans un tel cas. Il a réaffirmé que le Secrétariat appliquait déjà une discipline budgétaire stricte et que de nouvelles réductions des dépenses courantes étaient difficiles à mettre en œuvre.

27. *Le représentant des États-Unis d'Amérique* a répondu qu'il reviendrait sur ce point après avoir consulté ses collègues sur les meilleures pratiques possibles dans l'ensemble du système. Il a reconnu que le Règlement autorisait déjà des ajustements budgétaires en cours d'exercice et a précisé que la préoccupation portait sur le caractère réaliste du budget, étant donné qu'il avait été dépassé pendant deux ans.

28. *Le Secrétaire Général* a noté qu'en 2024 comme en 2025, le problème majeur était la baisse des recettes. Il a rappelé que le Secrétariat avait par le passé proposé de retirer du budget les États membres ayant des arriérés de longue date, mais que la Commission des Finances avait préféré les maintenir. Il a indiqué que ce sujet pourrait à nouveau être examiné par l'Assemblée Générale.

29. *La représentante du Japon* a appuyé le projet de Budget pour 2027 et a remercié le Secrétariat pour ses efforts visant à réduire les dépenses. Dans le même temps, elle a souligné l'importance de poursuivre la discipline budgétaire, notamment par la mise en œuvre de mesures d'économie.

30. *La Commission des Finances* a pris note des informations contenues dans le document concernant les premières estimations pour le projet de Budget pour 2027.

Point n°6 de l'ordre du jour: Mise à jour sur le système de sécurité sociale appliqué au personnel d'UNIDROIT (C.F. (101) 5)

31. *Le Secrétaire Général* a attiré l'attention de la Commission sur le point suivant de l'ordre du jour et a invité Mme Myrte Thijssen, Fonctionnaire senior, à le présenter.

32. *Mme Thijssen* a expliqué que le document C.F. (101) 5 fournissait à la Commission des Finances une mise à jour sur l'évolution de la situation concernant i) le système de retraite et ii) le

système d'assurance maladie appliqué au personnel d'UNIDROIT. En ce qui concernait le système de retraite, elle a rappelé que, depuis la mise en place du nouveau système en 2019, les actifs du fonds de pension étaient détenus sur des comptes bancaires. Depuis mi-2023, ils avaient été investis dans des dépôts à court terme afin de bénéficier de taux d'intérêt plus élevés, jusqu'à ce que, en 2024, le seuil indicatif pour l'investissement des actifs du fonds de pension sur les marchés financiers (900.000 €) soit atteint. Lors de sa 84^{ème} session (décembre 2024), l'Assemblée Générale avait approuvé la stratégie d'investissement proposée. Au cours de l'année 2025, le Secrétariat avait pris des mesures préparatoires en vue de la mise en œuvre de la stratégie d'investissement, notamment en concluant des contrats avec la banque dépositaire et différents gestionnaires d'actifs. Le Secrétariat était satisfait d'annoncer que tous les travaux préparatoires avaient désormais été finalisés et qu'en février 2026, environ 1,6 million d'euros avaient été investis sur les marchés financiers conformément à la stratégie d'investissement.

33. En ce qui concernait l'assurance maladie, elle a rappelé que le Secrétariat avait changé de prestataire d'assurance en 2023, passant d'Axa à Cigna. Les polices de Cigna avaient déjà été renouvelées deux fois, la première fois sans augmentation des primes médicales et la deuxième fois avec une augmentation, mais le Secrétariat avait limité les coûts globaux en modifiant la couverture prévue par la police de Cigna. Il a été proposé de renouveler les polices d'assurance pour la troisième fois à compter d'octobre 2026. Bien qu'une augmentation des primes ne puisse être exclue, le Secrétariat s'efforcera de négocier les meilleurs tarifs possibles.

34. *Le Président* a remercié Mme Thijssen pour cette mise à jour et a invité les membres à faire part de leurs commentaires.

35. *Le représentant des États-Unis d'Amérique* a exprimé sa satisfaction quant à cette mise à jour. Il a noté que les frais de personnel constituaient un sujet d'intérêt pour le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, car ils représentaient un pourcentage important du budget de l'Institut, comme dans d'autres organisations internationales. Il a demandé au Secrétariat i) de fournir un aperçu complet des avantages sociaux dont bénéficient les membres du personnel d'UNIDROIT, y compris les salaires, l'assurance maladie, la retraite et tout autre élément; et ii) s'il avait envisagé d'adapter le système de retraite afin de permettre aux employés d'investir pour leur propre retraite.

36. *Mme Thijssen* a indiqué que l'ensemble des avantages sociaux d'UNIDROIT était modeste et défini dans le Règlement. Elle a accepté d'extraire les dispositions pertinentes et de fournir l'aperçu demandé au Gouvernement des États-Unis d'Amérique. En résumé, cet ensemble comprenait le salaire, la couverture d'assurance maladie, un système de retraite et, le cas échéant, des indemnités d'expatriation et/ou des allocations familiales. Elle a rappelé que le système de retraite actuel résultait d'un examen minutieux mené par la Commission des Finances et l'Assemblée Générale jusqu'en 2019, date à laquelle il avait été décidé de confier la gestion des actifs du fonds de pension de l'Institut au Service international des rémunérations et des pensions (SIRP), situé au sein de l'OCDE. Avant 2019, les membres du personnel étaient couverts par le système national de retraite italien (*Istituto Nazionale Previdenza Sociale, INPS*), dont le fonctionnement s'était avéré problématique pour les membres du personnel non italiens. Elle a noté que le fonds actuel avait enfin atteint un niveau permettant des investissements et des rendements potentiels, de sorte que toute modification de cette approche ne serait pas justifiée. Elle a également noté que les cotisations des membres du personnel au système de retraite étaient relativement élevées (20,30 %), ce qui permettait de générer des économies significatives par rapport au système précédemment en vigueur.

37. *Le Secrétaire Général* a ajouté que le passage du système de retraite italien au dispositif actuel avait également été motivé par une divergence concernant l'âge de la retraite, le Règlement d'UNIDROIT prévoyant la retraite à 65 ans, alors que le système italien ne prévoyait la retraite qu'à l'âge de 67 ans.

38. *La Commission des Finances a pris note de la mise à jour sur le système de sécurité sociale appliqué au personnel d'UNIDROIT, présentée dans le document C.F. (101) 5, y compris son Annexe.*

Point n°7 de l'ordre du jour: Contributions pour le Centenaire d'UNIDROIT (C.F. (101) 6)

39. *Le Secrétaire Général a attiré l'attention de la Commission sur le document C.F. (101) 6, présentant une mise à jour concernant les contributions spéciales pour le Centenaire de l'Institut. Il a invité le Secrétariat à présenter ce document.*

40. *Le Secrétaire Général a rappelé que les célébrations du Centenaire d'UNIDROIT débuteraient par une cérémonie d'ouverture le 20 avril et s'achèveraient par une session conjointe du Conseil de Direction et de l'Assemblée Générale en décembre 2026. Il a souligné que les activités prévues tout au long de l'année étaient particulièrement importantes, telles que la révision du Règlement, l'analyse des travaux de l'Institut dans divers domaines par des experts indépendants, ainsi que les événements régionaux visant à promouvoir les travaux d'UNIDROIT et à renforcer sa visibilité. Il a tenu à préciser qu'aucune de ces activités ne serait financée sur le budget ordinaire. Le Secrétariat s'était plutôt efforcé d'obtenir des contributions spéciales de la part des États et d'autres parties prenantes.*

41. *Il a remercié le Gouvernement italien dont le soutien avait permis la rénovation du bâtiment et qui avait fait un don de 35.000 € pour les événements du Centenaire. Il a également adressé ses remerciements au Gouvernement espagnol qui avait fait un don de 100.000 € afin de promouvoir l'utilisation de l'espagnol au sein de l'Institut. En 2026, un projet pilote serait lancé pour traduire en espagnol les documents destinés au Conseil de Direction et à l'Assemblée Générale. Par ailleurs, il a remercié le Gouvernement irlandais pour avoir fait un don de 5.000 €. Il a rappelé que l'Irlande et le Portugal versaient chaque année, de leur propre initiative et avec générosité, une contribution plus élevée que celle correspondant à leur catégorie dans le tableau des contributions, ce dont le Secrétariat leur était particulièrement reconnaissant.*

42. *Par ailleurs, il a remercié sincèrement l'Administration nationale des tribunaux de la Cour suprême de Corée, qui avait accepté de détacher un juge auprès de l'Institut, ainsi que le Gouvernement de Singapour, qui avait signé un Protocole d'accord avec UNIDROIT autorisant des détachements – ce qui signifiait concrètement une contribution en nature équivalente à vingt fois sa contribution annuelle en tant qu'État membre. Le Gouvernement chilien avait fait part de son intention d'organiser l'événement régional pour les Amériques, en collaboration avec plusieurs universités prestigieuses, et le Gouvernement japonais avait manifesté son intérêt pour l'organisation conjointe d'un événement avec des universités japonaises en septembre 2026.*

43. *Le Secrétariat s'était également efforcé d'obtenir des dons auprès d'universités, de centres de recherche et du secteur privé. Un soutien en nature et financier avait été reçu d'une organisation à but non lucratif chargée du Registre international du Protocole aéronautique, et le Groupe de travail aéronautique avait fait des dons. Il a souligné la générosité de Sir Roy Goode, qui avait fait un don de 50.000 £ par l'intermédiaire du Caron Trust afin de permettre à l'Institut d'engager un professionnel de la collecte de fonds. Il a également mentionné le soutien de l'Université Sapienza et de l'Institut Max Planck d'histoire européenne du droit, qui accueilleraient et soutiendraient l'organisation de la conférence d'ouverture le 21 avril 2026.*

44. *Le Président a remercié le Secrétaire Général pour ses explications et a invité les participants à formuler leurs commentaires et questions.*

45. *Le représentant du Royaume-Uni a fait savoir que son Gouvernement était satisfait de la manière dont UNIDROIT gérait son budget, y compris au cours des années précédentes. Il a pris acte des coûts imprévus qui avaient été engagés et a exprimé sa satisfaction quant à la façon dont*

l'Institut avait géré ses dépenses. Il a pris note des contributions spéciales versées à ce jour par d'autres États et a indiqué que le Royaume-Uni réfléchissait encore à sa contribution possible dans le contexte actuel.

46. *La représentante de l'Espagne* a remercié le Secrétariat pour les documents de la réunion et les explications fournies. Elle a exprimé son soutien aux Comptes pour 2025 et au projet de Budget pour 2027, remerciant le Secrétariat pour ses efforts d'austérité et sa gestion prudente des finances de l'Institut. Elle a noté que le Gouvernement espagnol accueillait très favorablement la mise à jour concernant les contributions pour le Centenaire, une étape importante pour l'Institut. Elle a soutenu les nombreuses activités prévues pour 2026 à Rome et dans le monde entier, et a salué le soutien actif des États membres et des partenaires. Elle a indiqué que l'Espagne était satisfaite d'avoir contribué au Centenaire par un soutien financier au multilinguisme, en particulier à l'utilisation de l'espagnol, ce qui renforcerait l'inclusivité et l'accessibilité, et aiderait à promouvoir UNIDROIT auprès des communautés hispanophones. Elle a également félicité le Secrétariat pour ses efforts proactifs visant à obtenir des contributions volontaires, y compris un soutien en nature et des partenariats avec des institutions universitaires, des organisations internationales et le secteur privé. Elle a souligné que le Centenaire représentait non seulement une occasion de célébrer les réalisations d'UNIDROIT, mais aussi de renforcer sa visibilité et sa pertinence future, et a confirmé que l'Espagne poursuivrait cet effort.

47. *Le Président* a rappelé qu'UNIDROIT figurait parmi les plus anciennes organisations internationales et que des contributions spéciales supplémentaires étaient toujours les bienvenues.

48. *La Commission des Finances* a pris note de la mise à jour concernant les contributions pour le Centenaire de l'Institut.

Point n°8 de l'ordre du jour: Proposition visant à indexer les contributions des États membres sur l'inflation (C.F. (101) 7)

49. *Le Président* a invité le Secrétaire Général à présenter la proposition visant à indexer les contributions des États membres sur l'inflation ainsi que les questions à examiner.

50. *Le Secrétaire Général* a rappelé que le représentant du Brésil avait proposé d'envisager l'indexation des contributions des États membres sur l'inflation. Le Secrétariat avait évoqué cette proposition lors de la 85^{ème} session de l'Assemblée Générale en décembre 2025, mais celle-ci n'avait pas été examinée en raison de contraintes de temps. Il avait donc préparé un bref document exposant les questions pertinentes. Il a souligné que l'indexation des contributions sur l'inflation n'entraînerait pas d'augmentation du niveau réel des contributions, mais plutôt un ajustement visant à maintenir leur valeur. Il a noté que l'inflation actuelle, en particulier celle liée aux frais de déplacement, avait un impact significatif sur le fonctionnement de l'Organisation, qui dépendait des déplacements d'experts à Rome pour les réunions des Groupes de travail et des missions du Secrétariat pour promouvoir ses travaux. Le Secrétariat demandait à la Commission des Finances de se prononcer sur i) la question de savoir si, en principe, elle était favorable à un mécanisme d'ajustement des contributions en fonction de l'inflation, et ii) dans l'affirmative, quelle forme un tel mécanisme devrait prendre, y compris si les ajustements devaient être annuels ou s'appliquer sur une période fixe plus longue. Il a reconnu que les États finalisaient leur budget bien à l'avance, mais a fait remarquer que les fluctuations qui en résulteraient resteraient probablement limitées et ne devraient pas créer de difficultés significatives.

51. *Le Président* a remercié le Secrétaire Général pour son introduction et a invité les participants à faire part de leurs commentaires.

52. *La représentante de la Suisse* a remercié le Secrétariat pour l'excellente organisation et la qualité des documents de la réunion. Elle a noté que le Gouvernement suisse était conscient des

défis liés aux contraintes budgétaires et se félicitait du travail accompli par l'Institut. Son Gouvernement soutenait pleinement la proposition d'indexer les contributions des États membres sur l'inflation, soulignant que cette mesure aurait pour effet de stabiliser la situation et aiderait l'Institut dans sa planification. Elle n'avait pas de suggestions spécifiques concernant les modalités à ce stade.

53. *La représentante de l'Allemagne* a indiqué que son Gouvernement ne pouvait pas soutenir la proposition; son Gouvernement considérait que les contributions des États membres devaient rester globalement stables.

54. *Le représentant des États-Unis d'Amérique* a noté que son Gouvernement ne soutenait pas la proposition et a suggéré que les augmentations potentielles des contributions des États membres liées à l'inflation pourraient être examinées dans le cadre de discussions budgétaires spécifiques, sur la base de données chiffrées précises.

55. *La représentante de la Chine* a remercié le Secrétariat pour son travail assidu dans l'organisation de la session. Elle a expliqué que le Gouvernement chinois pourrait rencontrer des difficultés techniques pour mettre en œuvre les ajustements proposés dans la pratique. Le Ministère du Commerce versait généralement des contributions aux organisations internationales sous forme de montants fixes, et rien ne justifiait que les contributions soient directement indexées sur l'inflation annuelle. Elle a fait remarquer que des ajustements annuels automatiques pourraient donc poser des difficultés pratiques dans les procédures internes. Elle a, en outre, observé que les demandes budgétaires pour l'année suivante devaient être présentées au milieu de l'année précédente, alors que les données officielles sur l'inflation n'étaient généralement disponibles qu'après la fin de l'année civile, ce qui entraînait un décalage dans le calendrier. Compte tenu de ces considérations, le Gouvernement chinois préférerait conserver des contributions fixes. Elle a ajouté que, si des ajustements basés sur l'inflation étaient jugés nécessaires, il serait peut-être plus pratique de les appliquer périodiquement – plutôt que chaque année – afin de faciliter la planification budgétaire des États membres. Elle a conclu que son Gouvernement restait ouvert à la poursuite des discussions sur les ajustements périodiques, et a suggéré que le Secrétariat examine également les pratiques en vigueur dans d'autres organisations internationales afin d'aider les États à évaluer la faisabilité d'autres approches.

56. *Le représentant de la France* a reconnu la pertinence de la question et l'objectif de la proposition. Il a toutefois indiqué que le Gouvernement français aurait besoin de mieux comprendre le mécanisme prévu pour calculer les contributions des États membres (par exemple, sur la base du taux d'inflation de quel pays) avant de se prononcer.

57. *Le représentant du Royaume-Uni* a fait remarquer que le Gouvernement britannique reconnaissait les avantages potentiels d'une indexation des contributions sur l'inflation, mais se réservait le droit de ne pas prendre position à ce stade, soulignant que les modalités d'une telle indexation pourraient poser des problèmes au sein de son système. Il s'est toutefois déclaré intéressé par une proposition concernant les modalités de l'indexation envisagée.

58. *La représentante du Canada* a indiqué que son Gouvernement comprenait la logique qui sous-tendait l'étude d'un mécanisme d'ajustement régulier des contributions des États membres en fonction de l'inflation, notamment comme moyen de promouvoir une plus grande prévisibilité et une meilleure stabilité financière. Toutefois, comme le Canada poursuivait l'application d'une politique de croissance nominale nulle et avait procédé à d'importantes réductions des dépenses dans l'ensemble de l'administration, y compris en matière d'effectifs et de programmes, il lui serait actuellement difficile de soutenir une augmentation automatique ou régulière. Elle a également reconnu l'importance d'examiner attentivement la manière de structurer un tel mécanisme, et a noté que l'indexation des contributions avec un décalage dans le temps ou l'utilisation d'un taux d'inflation moyen sur une période pluriannuelle pourrait contribuer à atténuer les fluctuations et à renforcer la

prévisibilité. Elle s'est félicitée de la poursuite de l'analyse de ces options, y compris de leurs implications financières et administratives pour les États membres, avant de prendre position.

59. *La représentante du Japon*, s'appuyant sur la politique de croissance zéro nominale en vigueur, a estimé que les augmentations résultant de l'inflation devraient, dans la mesure du possible, être absorbées par des réductions d'autres dépenses, tout en reconnaissant que le Secrétariat déployait déjà de tels efforts. Si une augmentation des contributions devait être envisagée, elle a suggéré qu'un forum de délibération entre les États membres soit mis en place au cas par cas.

60. *La représentante du Brésil* a expliqué qu'il pourrait être difficile pour le Gouvernement brésilien de mettre en œuvre cette proposition. Elle a convenu avec d'autres qu'il serait utile de recevoir davantage d'informations sur le mécanisme prévu et a suggéré d'envisager également d'autres possibilités.

61. *La représentante de l'Espagne* a également indiqué la nécessité de disposer de plus d'informations sur la proposition avant de se prononcer.

62. *La représentante de l'Italie* a salué la qualité et le détail des documents de la réunion et a reconnu les difficultés liées à un budget limité. Elle a également demandé davantage d'informations sur le mécanisme envisagé afin de permettre à son Gouvernement d'examiner la proposition.

63. *Le Président* a remercié tous les participants pour leurs interventions.

64. *Le Secrétaire Général* a noté qu'une majorité de participants avait demandé des informations complémentaires sur le mécanisme envisagé. Il a été convenu que le Secrétariat préparerait, pour la prochaine réunion de la Commission des Finances, une proposition plus détaillée concernant un ajustement périodique des contributions des États membres sur la base de l'inflation moyenne enregistrée sur une période donnée. La proposition pourrait être accompagnée d'une comparaison avec un ajustement *ad hoc* des contributions des États membres, le cas échéant. Il a indiqué que le Secrétariat comprenait parfaitement les contraintes des États membres et a souligné que les contributions avaient connu une seule augmentation au cours des vingt dernières années. Il a ajouté que le Secrétariat poursuivrait une approche prudente en matière de gestion budgétaire.

65. *Le Secrétariat a pris note des commentaires formulés par les membres de la Commission des Finances concernant la proposition visant à indexer les contributions des États membres sur l'inflation.*

Point n°9 de l'ordre du jour: Mise à jour sur les préparatifs relatifs au Bureau de liaison dans la RAS de Hong Kong (C.F. (101) 8)

[Discussions confidentielles; les paragraphes 66 à 71 sont restreints.]

72. *La Commission des Finances a pris note de la mise à jour concernant les préparatifs relatifs au Bureau de liaison dans la RAS de Hong Kong.*

Point n°10 de l'ordre du jour: Divers

73. En l'absence d'autres points à examiner, *le Président* a remercié tous les participants à la réunion et a clôturé la session.

ANNEXE I**LISTE DES PARTICIPANTS**

Mme Eva DA SILVA	Allemagne
Mme Bita SHAHMIRZADI	
Mme Maria Cristina PEREIRA DA SILVA	Brésil
Mme Jacqueline LALORE	Canada
Mme Manon DOSTIE (<i>en ligne</i>)	
Monsieur LI Xiaoyong	Chine (<i>Présidence</i>)
Mme SHEN Jing	
Mme Teresa BARBA CORNEJO	Espagne
Mme Lucía TRINCADO CASTÁN	
M. Chris TATUM	États-Unis d'Amérique
M. Yves François LE CLAIR	France
Mme Rosdiana MURTININGSIH (<i>en ligne</i>)	Indonésie
M. Edwinal RAHADIAN (<i>en ligne</i>)	
Mme Jasmina SARIC (<i>en ligne</i>)	Italie
Mme Takako SATO	Japon
M. Edward ASHINGTON-PICKETT	Royaume-Uni
Mme Anna-Sofia SCHONENBERGER	Suisse

SECRETARIAT UNIDROIT

M. Ignacio TIRADO	Secrétaire Général
Mme Myrte THIJSSSEN	Fonctionnaire senior

ANNEXE II**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour (C.F. (101) 1 rév.)
3. Premier examen des Comptes pour l'exercice financier 2025 (C.F. (101) 2)
4. Informations sur les contributions en nature en 2025 (C.F. (101) 3)
5. Projet de Budget pour l'exercice financier 2027 – Premières estimations (C.F. (101) 4)
6. Mise à jour sur le système de sécurité sociale appliqué au personnel d'UNIDROIT (C.F. (101) 5)
7. Contributions pour le Centenaire d'UNIDROIT (C.F. (101) 6)
8. Proposition visant à indexer les contributions des États membres sur l'inflation (C.F. (101) 7)
9. Mise à jour sur les préparatifs relatifs au Bureau de liaison dans la RAS de Hong Kong (C.F. (101) 8)
10. Divers